

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
CODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

SAUMUR

15 MARS.

LES BARBARES.

Jadis la civilisation romaine a succombé sous les coups de hordes barbares, venues du Nord, qui se précipitèrent sur elle comme une avalanche et l'engloutirent.

Notre civilisation moderne est menacée d'un envahissement plus sinistre.

Quatre millions d'ouvriers se coalisent en Europe et aux États-Unis. Ils forment une association formidable, un immense réseau tissu par l'envie et par la haine, dans lequel ils nous enveloppent de plus en plus chaque jour.

On voit le péril.

La société tout entière est dans l'angoisse, et l'on s'occupe, en ce moment, de faire une loi qui puisse nous sauver de l'Internationale.

Rien de mieux. Louons l'entreprise, applaudissons à l'effort.

Mais au chevet du malade menacé de perdre la vie, que fait le médecin ? Il s'applique à remonter à la source du mal, à découvrir les causes de désorganisation qui ont amené l'état morbide, et alors seulement il applique le remède.

Est-ce bien ainsi que procèdent nos légis-

lateurs ? Savent-ils comment le peuple s'est corrompu ? Recherchent-ils la cause de cette démoralisation profonde de l'ouvrier qui nous épouvante et nous désespère ?

Voilà pourtant ce qu'il faut connaître d'abord.

Que messieurs de la Chambre le sachent bien, la cause unique du mal est dans ce journalisme impur qui agite les bas-fonds de la société pour en faire monter l'écume à la surface. Depuis trente ans, le peuple prend au sérieux toutes les déclamations humanitaires, toutes les billevesées sociales, tous les paradoxes éculés, que de faux démocrates jettent à la foule pour développer ses instincts avides, pour encourager ses appétits grossiers.

Quand le premier-Paris a fait sa besogne en haut, le feuilleton commence la sienne en bas.

Si la délicatesse de certains lecteurs rejette avec dégoût les romans odieux, dont les héros parlent la langue du baigneur et dont les héroïnes peuplent les maisons de tolérance, il n'en est pas de même du peuple, qui aime à être remué par des émotions violentes et qui se passionne pour des horreurs ; du peuple qui a dévoré, qui dévore toujours les livres d'Eugène Sue, et qui achève de s'instruire dans ceux des continuateurs de cette œuvre d'impiété, de démoralisation et de scandale.

Oui, le peuple fait ses délices de ces lectures infâmes, de même qu'il accepte pour argent comptant toute cette fausse monnaie révolutionnaire, que le *Sicéle* et d'autres feuilles éhontées frappent tout exprès pour son usage.

On flatte ses convoitises, on encense ses vices ; on se plaît à remplacer le bien par le mal, le juste par l'injuste ; on nie la vertu, on exalte le crime, on foule aux pieds la morale, on défie les passions, on outrage l'honneur, on travestit ou on insulte les plus saintes croyances, et enfin on arrive droit au résultat : je veux dire à l'irreligion, à l'athéisme, au règne de l'intérêt brutal et de la passion farouche.

En supprimant Dieu, le journalisme dont nous parlons a supprimé la conscience et fondé l'Internationale.

Nous sommes aujourd'hui en face d'une autre avalanche de barbares, qui ne viennent plus du dehors, mais qui sortent de nos pavés mêmes et de la boue de nos ruisseaux. Toutes ces hordes effrayantes s'exaltent dans la haine du riche et préparent une croisade furibonde contre la propriété, tout en vouant à la malédiction et au massacre les nobles, les bourgeois, les magistrats, les législateurs et les prêtres.

C'est le journalisme corrupteur, le journalisme impie qui a lancé contre nous ces bandes hideuses.

Frappez-le donc, c'est le moyen le plus sûr de frapper l'Internationale.

Il ne s'agit pas ici de fabriquer une loi sur la presse dans l'unique intérêt du gouvernement et pour l'aider à se mettre sur la défensive : les gouvernements peuvent être attaqués par cela même qu'ils le méritent presque toujours.

Mais ce que vous devez protéger avant tout, c'est la religion, c'est la morale publique.

« Les penseurs de tous les temps, disait hier un de nos plus respectables publicistes (1), ont comparé un peuple sans religion à une réunion de bêtes fauves. Mais, depuis qu'il y a des hommes sur la terre, un peuple sans religion ne s'est jamais rencontré. L'Internationale réalise partiellement ce monstrueux phénomène. Si le champ de bataille lui reste, elle le réalisera complètement. Ce ne sont pas là des chimères. Des millions d'hommes sont enrôlés et numérotés ; ils peuvent saisir le pouvoir par le suffrage universel pratiqué avec furie ou par la guerre intérieure, et l'on verra dans la France entière ce que l'on a vu dans Paris l'an dernier pendant deux mois. Ce sera le tombeau de la France, et pas un prêtre ne restera debout pour bénir les pauvres restes de la grande nation. »

EUGÈNE DE MIRECOURT.

(1) M. Poujoulat.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS  
LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

Octobre 1788.

On hésite sur la manière de composer les États-Généraux.

Une ordonnance du conseil du roi fixe au 3 novembre prochain la convocation d'une assemblée de notables, qui règlera toutes les questions indécises.

Il nous semble que la ville de Versailles doit quelque reconnaissance à Sa Majesté ; car la plus grande partie de ses habitants vivent de la cour, — on peut le dire sans offenser personne. Mais la reconnaissance, comme tant d'autres choses, disparaît des mœurs publiques.

Le guet des gardes-du-corps, qui, tous les mois, va relever au château de Versailles celui dont le service est à terme, est arrivé plus tôt que de coutume, huit ou dix heures d'avance peut-être, rien de plus. Or, comme l'hôtel des gardes ne pouvait contenir ce surcroît de soldats, on a voulu en loger quelques-uns chez les nobles de la ville. Ceux-ci ont refusé tout net de les recevoir, et les bourgeois ont imité cet exemple. En sorte qu'il a fallu chercher des auberges et des lieux publics pour abriter les nouveaux venus.

La municipalité, prenant fait et cause pour la noblesse et la bourgeoisie, a formulé ce considérant significatif :

(1) Voir les numéros du 4<sup>e</sup> au 13 mars.

« Attendu que le logement des soldats est un impôt et une charge, on ne peut en grever les citoyens sans le consentement préalable de la nation. »

Est-ce assez révolutionnaire ?

\*\*

Messieurs les avocats de Paris ne prêchent pas tous le désordre. En voici un qui fouette assez rudement dans une satire nos bavards politiques et autres.

Vous connaissez le chevalier Pamphlet,  
Grand orateur, écrivain fort stupide,  
De la Morlière (1) imitateur parfait ?  
Toujours il parle, et d'un ton indiscret  
Dans nos cafés on prétend qu'il décide.  
Là, ses amis accourent chaque soir,  
Bouche béante, assis près du comptoir,  
Le chevalier minaude, se balance,  
Lit, ne lit plus, disserte, joue et pense,  
Quitte le jeu, consulte le miroir,  
Prend la gazette et fredonne un adage,  
Vante une étoffe ou déchire un ouvrage.  
Dès qu'il prononce, autour de lui rangés,  
De jeunes sots, protecteurs protégés,  
Viennent mêler aux plaintes qu'il murmure  
Les sons bruyants de leur propre censure.  
L'un avec feu débite un froid récit,  
L'autre dispute, un autre contredit.  
Un peu plus loin sont ces bourgeois-ministres,  
Qui d'un seul mot renversent les États ;  
Vous entendez ces Lycurgues sinistres  
Prêchant toujours le bien qu'ils ne font pas.  
Chargés d'ennuis, cuirassés de systèmes,  
Tant de Midas, qui bâtissent des lois,  
Ignorent l'art de s'acquitter eux-mêmes  
Et font des plans pour acquitter les rois.

(1) Pitoyable auteur dramatique, assez riche de son patrimoine, et qui, dans la première moitié du dix-huitième siècle, montait des cabales fort coûteuses pour assurer le succès de ses pièces.

Un de nos abonnés de Genève nous communique un mémoire très-détaillé sur ce qu'on est convenu d'appeler la Chasse du Diable. Nous avons un instant reculé devant la longueur de l'article ; mais il est rempli d'histoires si nouvelles et si singulières, que nous le publions dans son entier.

« Monsieur le Rédacteur,

« J'ai vu les différentes causes que vous attribuez aux bruits aériens qui excitent aujourd'hui l'effroi dans nos campagnes. Le *Journal Ecclésiastique*, à la date du mois d'avril 1765, en donne une explication qui n'a aucun rapport avec celles que vous avez produites. Il prétend que ce bruit naît des fermentations froides qui ont lieu dans l'air. Vous jugerez de la solidité de la supposition, quand vous aurez réfléchi sur la nature des faits rapportés dans le même journal.

« Ces faits, les voici :

« Au temps de saint Mamert, évêque de Vienne, c'est-à-dire vers la fin du cinquième siècle, on entendit dans le ciel des bruits nocturnes, dont les animaux eux-mêmes furent épouvantés. Les cerfs et les loups, quittant les bois, fuyaient jusqu'au sein des villes. Ces bruits éclataient surtout en Dauphiné, et ils avaient eu pour précurseurs de violents tremblements de terre. Le trouble et l'effroi qu'ils répandirent parmi les peuples firent instituer les prières des Rogations (1).

« Beaucoup plus haut dans l'histoire, Plinius raconte que les Romains, à l'époque où ils faisaient la guerre aux Danois, entendirent plusieurs fois dans les airs un tumulte tout pareil à celui du cliquetis des armes et un autre qui ressemblait au son des

(1) Cela n'est pas exact. Les Rogations avaient été précédemment instituées par saint Lazare, archevêque de Milan. (Note du journaliste.)

trompettes : *Armorum crepitus et tubæ sonitus auditos à caelo Cimbricis bellis accepimus* (1).

« Ce qui va suivre est plus récent.

« Vers 1710, on entendit en Bourgogne, dans le voisinage de Saint-Jean-de-Losne, pendant la saison d'été et durant plusieurs jours consécutifs, un mugissement sinistre, qui durait chaque fois plus d'un quart-d'heure. Il n'avait rien d'analogue au bruit du tonnerre. Le peuple crut qu'on approchait de la fin du monde.

« En Suisse, au village d'Infergnac, à trois lieues de Gruyères, en 1728, on fut réveillé pendant la nuit par un fracas terrible d'instruments et de voix de toute espèce, parmi lesquelles on distinguait, à ne pouvoir s'y méprendre, des aboiements de chiens. Cela répandit une si grande peur parmi les animaux en pâture au milieu des champs, et qui fournissent le lait, dans ce pays-là, pour la confection des fromages, qu'ils prirent tous la fuite et se sauvèrent à des distances considérables. Le lendemain, il fallut aller les chercher de tous côtés.

« Aujourd'hui encore, vous n'ôtez pas de l'esprit aux vieux paysans, qui se reportent à ce souvenir de leur enfance, qu'ils ont entendu passer le sabbat.

« Une dame de condition, la marquise de Cerny, habitant en automne une maison de plaisance assez éloignée des villages et des fermes. Au mois d'octobre 1731, entre deux et trois heures du matin, elle fut réveillée par une musique discordante et très-forte, qui semblait provenir d'une infinité d'instruments de cuivre. S'imaginant que ses domestiques se divertissaient dans une salle au rez-de-chaussée, elle appela sa femme de chambre pour leur envoyer dire de se taire. Celle-ci réveillée en même temps que sa maîtresse et par le même vacarme, s'enfonçait, toute frémissante de peur, sous

(1) Plinius, *Histoire naturelle*, Liv. II — chap. LVII.

## Bulletin Politique

Nous tenons à reproduire, d'après le *Journal officiel*, le texte même des paroles prononcées par l'honorable général Changarnier :

« Messieurs, lorsque mon honorable et vaillant ami, le général Ducrot, nous apprit que deux de nos collègues étaient malveillants pour la majorité et ignorants des conditions de la vie en compagnie respectable... (Vive approbation à droite), cette révélation surprenante irrita quelque peu l'Assemblée ; aujourd'hui, nous sommes plus calmes, et vous me permettez de solliciter de vous l'amnistie du dédain pour des méfaits dont il n'est pas utile de prolonger le souvenir. (Où ! oui ! — Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.)

« Si vous daignez tenir compte de mes conseils respectueux, vous passerez à l'ordre du jour, et vous reprendrez le cours de vos travaux, sans poursuivre une vengeance dont vous n'avez pas besoin. » (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements prolongés à droite et au centre. — Aux voix ! aux voix !)

Nous avons oublié de dire que M. Jules Favre, dans la séance de lundi, avait essayé de tendre la perche à la gauche. Les huées qui l'ont accueilli lorsqu'il a prononcé les mots de *dignité* et de *moralité*, lui auraient fait comprendre que son rôle politique est terminé, et que la retraite est désormais son seul refuge.

Dieu veuille que la nouvelle soit vraie ! Nous n'aurions plus à nous occuper de sa personnalité ; trop heureux de n'avoir même plus à prononcer ou à écrire son nom.

Voici les deux premiers articles du projet de loi sur l'Internationale adoptés par la commission.

Art. 1<sup>er</sup>. — Toute association internationale qui, sous quelque dénomination que ce soit, et notamment sous celle d'Association internationale des travailleurs, aura pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la patrie ou des cultes reconnus par l'État, constituera par le seul fait de son existence et de ses ramifications sur le territoire français, un attentat contre la paix publique.

Art. 2. — Tout Français qui, après la promulgation de la présente loi s'affiliera ou restera affilié à l'Association internationale

des travailleurs ou à toute autre association professant les mêmes doctrines et ayant le même but, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 à 1,000 fr. Il pourra en outre être privé de tous ses droits civils et de famille, énumérés en l'art. 42 du Code pénal, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

L'étranger qui s'affiliera en France sera puni des peines édictées par la présente loi.

Une dépêche de Versailles, qui nous arrive à la dernière heure :

M. Berthauld prendra la parole sur l'Internationale.

M. Thiers est à la commission du budget.

On assure que le Président de la République prendra la parole lors de la discussion du projet de M. Victor Lefranc.

## Etranger.

On lit dans la *Correspondance de Genève* :

« Les journaux reparlent du départ du Pape avec une certaine persistance. Quelques-uns affirment que la France et l'Autriche ont renouvelé les offres d'asile qu'elles avaient faites précédemment au Saint-Père. — Nous devons avouer notre ignorance sur ce point et dire notre avis sur le devoir des catholiques. Leur devoir nous paraît être de peser sur les gouvernements afin que le Vicaire de Jésus-Christ, s'il est obligé de quitter Rome, puisse trouver un État digne de le recevoir et capable de l'aider à sortir de la situation déplorable où il est. Voilà où doivent tendre nos efforts. »

ITALIE. — Le gouvernement italien n'a pas encore daigné se conformer aux lois de garanties si pompeusement votées et qui devaient assurer l'indépendance du Souverain-Pontife dans l'exercice de ses fonctions. Il continue à exiger des évêques nouvellement préconisés l'*exequatur*, contrairement à ses promesses ; mais aucun de ces évêques ne s'est rendu à ces exigences. Pour se venger, il ne reconnaît aucun de leurs actes, et refuse de leur faire délivrer leurs palais épiscopaux. Quelle réalisation de ce mot : *L'Eglise libre dans l'État libre !*

BERLIN. — Après six semaines d'orages, la vie parlementaire entre de nouveau dans une période de calme jusqu'à ce qu'il plaise au chancelier impérial de ramener l'agitation et la tempête.

Le césarisme de M. de Bismarck, de même que celui de Napoléon III, a besoin de ces transitions d'autant plus fertiles en résultats qu'elles sont plus inattendues.

Pour ne pas soulever contre lui la haine des partis, le chancelier a besoin de les tenir en haleine ; et en présence de l'instinct belliqueux qui anime encore la nation, il faut au moins un semblant de guerre qui épargne le sang pour des circonstances ultérieures, mais qui entretienne la gloire triomphale du véritable créateur de l'empire.

C'est là l'unique but des joutes parlementaires provoquées par M. de Bismarck ; s'il voulait sincèrement rompre avec les cléricaux et les ultramontains, il eût depuis longtemps demandé la séparation définitive de l'Église et de l'État ; mais il ne le veut pas et ne le peut pas.

## ENQUÊTE SUR LE 18 MARS.

IV

M. Macé fut chargé par M. Cresson de rechercher les bombes qu'on fabriquait clandestinement. Voici ses déclarations (page 290) :

Je m'en suis occupé dès le 21 janvier, après avoir trouvé des fragments de bombes orsiniennes sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Je saisis d'abord chez Duval, qui fut plus tard délégué à la préfecture de police, deux caissons de cartouches, des épées de sergents de ville et divers modèles de bombes. Chez Gérard, fondeur à Belleville, je trouvai 500 tubes, 300 kil. de poudre explosible, 13 modèles de bombes en cours de fabrication.

J'en saisis à Grenelle, à Montmartre, à Batignolles, à Belleville et surtout à la Glacière, chez des membres de l'Internationale : c'étaient les *bombiers*. Ils formaient une société organisée par Blanqui, et s'intitulaient les *saisons*, les *mois*, les *semaines* et les *jours*. Chacun avait sa bombe et devait marcher aux temps et heure voulus. Chaque membre avait chez lui non-seulement sa bombe, mais le moyen de fabriquer de la poudre.

Il y avait un comité de vigilance dont faisait partie Ferry, employé de la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, qui avait un dépôt de bombes ; je n'ai jamais osé le prendre ; le comité d'artillerie ne savait non plus quelles mesures employer. Ce comité de vigilance était sous les ordres de Clémenceau, lequel, sous le prétexte de soutenir le gouvernement de la défense, fomentait la guerre civile. Du moins, il la patronait.

Je me suis occupé de l'affaire des bombes du canal de Saint-Ouen... J'ai retrouvé là les *mois*, les *saisons* et les *jours*. Nous arrivons à la période du

mois de mars, qui allait devenir la période communale.

... Je saisis à Belleville, en face du club, un dépôt de bombes orsiniennes chez Roussel, qui fut blessé par une de ces bombes.

.... Quant à Lapey, qui était à la fabrication à Montmartre, voici comment il est mort. Les comptes avec Clémenceau n'étaient pas exacts. Clémenceau avait reçu du gouvernement une certaine somme qui devait servir à fabriquer des bombes pour la défense ; mais toutes celles que j'ai saisies n'étaient pas d'un usage facile ; elles devaient être jetées à une petite distance, 20 mètres au plus et d'une fenêtre ; j'en ai saisi de 10 à 12,000 et j'en ai fait jeter dans la Seine.

Lapey était souvent en état d'ivresse et il en vendait pour vingt sous à tous les membres de l'Internationale. Un jour, ennuyé des réclamations qu'on lui faisait, il prit une bombe et la jeta sur un tas. Toute la maison sauta. Il y eut trois morts et un blessé. Il fut inhumé le 5 ou 6 octobre. Des discours furent prononcés, où l'on disait : Ces bombes serviront pour la guerre civile, pour détruire le gouvernement de la défense et implanter la Commune.

J'en ai trouvé 1,500 à Montmartre, dans les ateliers de Fontaine, directeur des domaines, chez lequel j'ai découvert beaucoup d'objets volés chez M. Thiers. Ces bombes sont très-dangereuses ; le moindre choc les fait éclater. Je sais aussi qu'il en avait été commandé par M. Dorian. J'ai trouvé les ordres.

Écoutez encore M. Ansart :

Les mairies voulaient avoir leur police, tout ce qui constituait une commune en miniature... Il y a eu des désordres que vous savez dans certaines cantines, des distributions surabondantes de bons, des abus, des désordres de toute nature. Les *comptes*, je crois, ont été apurés par les *incendies*, et peut-être plus d'un maire serait-il bien embarrassé sans cela. Dans la mairie de M. Mottu, il s'est passé des faits qu'on ne peut qualifier. Il y a des gens qui touchaient deux, trois et quatre soldes à la fois...

Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, M. Cresson a fini par faire saisir des milliers de bombes que M. Clémenceau faisait préparer ; c'étaient des bombes que nous avions déjà vues sous l'Empire. On reprenait les errements d'autrefois. Évidemment, de pareils engins ne pouvaient avoir aucune utilité vis-à-vis des Prussiens. Je suis convaincu qu'on a dépensé à cette fabrication des sommes considérables.

Voilà les préparatifs de la révolution du 18 mars pendant le siège. Mais revenons aux gouvernants du 4 Septembre. On n'en dira jamais assez sur leur lâcheté devant les révolutionnaires, sur leur impuissance à tous les égards. Les témoins parlent ; nous citons :

la couverture de son lit. Néanmoins, reconnaissant la voix de la marquise, elle courut la rejoindre, et l'une et l'autre ayant redoublé d'attention crurent que ce fracas musical partait de la cour.

Le frère de madame de Cerny, qui était venu la voir à la campagne, éveillé lui-même par le tapage, s'imagina qu'il se faisait dans la chambre de sa sœur et accourut demander la raison de cette singularité. La marquise le pria d'aller gronder sévèrement les domestiques et de les envoyer se coucher.

Il descendit dans la cour et n'y trouva personne.

Toutes les portes étaient closes, toutes les lumières éteintes. Continuant d'entendre les clairons et les trompettes, il se figura qu'il pouvait y avoir quelqu'un dans les vignes qui sont derrière la maison. Il y alla, mais il n'aperçut pas une âme. Prêtant alors une oreille attentive, il ne distinguait plus qu'un brouhaha bizarre, comme si une multitude d'hommes parlaient à voix basse, et pour lors il lui sembla que ce frémissement venait du jardin.

Il se hâta de redescendre, parcourut le jardin dans tous les sens et ne trouva pas un être vivant.

Soudain, comme il mettait le pied sur le porron pour rentrer au logis, un éclat d'une violence extrême le fit tressaillir, éclat semblable à celui d'un orage de sifflets lancés sur des tons différents. Cet orage aigu remplissait l'air ; il finit par s'y perdre, en s'éloignant par ondulations.

La marquise et sa femme de chambre étaient sur le point de s'évanouir. Quant au frère, qui se vantait d'être esprit fort et bon physicien, il avoua que son poulx donnait, à ce moment-là, plus de soixante-dix pulsations à la minute.

On est tenté de traiter ces événements de sornettes et ceux qui les rapportent de visionnaires. Ils sont pourtant incontestables et plus multipliés

qu'on ne pourrait le croire. Écoutez, pour finir, cette relation authentique, envoyée en 1780 à madame la princesse de Conti par le curé de la paroisse d'Ansaq. C'est un village situé sur les terres mêmes de la princesse, près de Clermont en Beauvoisis.

Plusieurs de mes paroissiens des deux sexes, écrit le curé, certifient qu'ils ont entendu dans l'air une multitude prodigieuse de voix humaines, de différentes grosseurs et d'éclat différent, de tout âge et de tout sexe, parlant et criant toutes à la fois, sans que néanmoins ils aient pu distinguer ce qu'elles articulaient.

Parmi cette confusion de voix, les unes poussaient des cris lugubres comme des personnes affligées, les autres des cris de joie comme des gens qui se divertissent. Quelques témoins ajoutent qu'ils ont fort bien reconnu, parmi ces voix humaines, le son de plusieurs instruments.

Bientôt cette nouvelle arriva jusqu'à moi.

Comme je n'ajoute pas facilement croyance aux bruits populaires et que je me montre volontiers pyrrhonien pour tous les contes nocturnes qui se débitent sur l'apparition des fantômes, sur le sabbat et autres histoires du genre de celle-ci, je la considérai comme le résultat d'une imagination frappée. Les ténèbres et la frayeur désorientent les esprits grossiers et ignorants de la campagne. Beaucoup de nos villageois sont élevés par leurs pères et mères dans la persuasion que le diable se révèle physiquement en plus d'une circonstance, et ils ajoutent plus facilement foi à ces ridicules inventions qu'aux vérités essentielles du christianisme.

Je plaisantais donc sur la chose pendant deux jours, me divertissant à l'entendre raconter par tous ceux qui m'apportaient gravement leur témoignage.

Parmi ces derniers se trouvaient deux de mes paroissiens, les premiers du lieu, bons laboureurs, gens probes, plus éclairés que ne le sont ordinairement les campagnards. Ils vinrent l'un après l'autre me raconter ce qu'ils avaient entendu, assurant qu'ils revenaient de Senlis à deux heures du matin, et qu'ils étaient sûrs de n'avoir été le jouet d'aucune erreur des sens. Après les avoir bien interrogés et scrutés de toute manière, je tâchai de les convaincre qu'ils étaient dupes d'une illusion, que sans doute ils avaient pris pour des voix humaines le cri de certains oiseaux nocturnes, et que tout cela provenait de la préoccupation ou de la peur. Mais ils ont résolument persisté dans leur dire, certifiant qu'ils avaient assez maîtrisé l'effroi pour conserver la mémoire du fait et garantir sa réalité.

Leurs discours étaient aussi sérieux que possible ; je n'y ai découvert ni malice, ni tromperie, ni contradiction.

J'eus beau les prendre chacun en particulier, multiplier les objections et faire ressortir l'in vraisemblance d'un pareil événement, ils affirmèrent, et affirmèrent encore aujourd'hui, que, revenant de Senlis et s'entretenant avec calme de l'affaire qui avait nécessité ce voyage, ils entendirent tout-à-coup auprès d'eux un cri horrible, une voix lamentable, à laquelle une voix de même nature répondit aussitôt par un cri analogue, à une distance d'environ cinq cents pas (1). Ces deux cris furent le prélude d'une confusion d'autres voix d'hommes, de femmes, de vieillards, de jeunes gens, d'enfants, qui remplissaient l'espace renfermé entre les deux premières, et au milieu desquelles on pouvait distinctement reconnaître le son de plusieurs instruments, tels que violons, basses, trompettes et flûtes.

Tout cela ne me tirait pas de mes doutes ;

(1) Sans essayer d'expliquer le reste, ceci pouvait bien être l'effet d'un écho. (Note du journaliste.)

néanmoins, je ne pouvais plus traiter de visionnaires un si grand nombre de témoins.

Parmi eux il y en avait huit ou dix surtout d'un mérite incontestable et d'une probité au-dessus du soupçon. Ils déposaient du même fait avec une entière unanimité, sans avoir pu se concerter le moins du monde, logés qu'ils étaient loin les uns des autres, ou divisés par ces discussions d'intérêt qui rompent tout commerce entre les hommes, principalement entre les paysans. Nulle apparence qu'ils aient pu former un complot pour me tromper. D'ailleurs, quels auraient pu être ou leur motif ou leur but ?

Je me suis déterminé par ces raisons à prendre en particulier le témoignage de chacun et à en faire une espèce de procès-verbal, que je pourrais communiquer au besoin à des personnes plus éclairées que moi, afin de leur permettre d'exercer leur esprit et leur pénétration sur la cause naturelle ou surnaturelle d'un événement si extraordinaire.

DEPOSITIONS CERTIFIÉES AUTHENTIQUES.

Ce jourd'hui, 17 mai 1780, a comparu par-devant nous, prêtre, docteur en théologie et curé d'Ansaq, le nommé Charles Descouleurs, de notre paroisse, âgé d'environ quarante-huit ans, cultivateur, lequel, interrogé par nous s'il était vrai qu'il eût entendu le bruit de voix étranges qu'on disait s'être produit dans le ciel, pendant la nuit du 27 au 28 janvier dernier, et sommé de dire la vérité sans déguisement et sans détour, a répondu :

« — Que, cette nuit-là, revenant de Senlis avec François Descouleurs, son frère, et ayant passé par Mello, où ils avaient à terminer une vente de biens, force leur fut d'y rester jusqu'à une heure avancée de la nuit ; mais que, voulant toutefois revenir coucher à leur village, ils seraient arrivés, environ deux heures après minuit, au-dessous des murs du parc d'Ansaq, du côté du nord ; — que, prêts à

(Page 134. Un membre. — L'ordre n'a jamais été troublé, mais on conspirait continuellement.

M. Cresson. — Il n'y a jamais eu d'ordre. Voilà la véritable réponse à faire. L'ordre n'était qu'apparent. Il y a toujours eu dans les clubs, dans la presse, dans le bas-fond social, des préparatifs pour la grande bataille. Les gens de Belleville à qui on distribuait des drapeaux (le citoyen Ferry !) et que l'on faisait sortir de Paris, disaient en rentrant, et après avoir bu leur ration d'eau-de-vie : « Ce n'est pas à nous de sortir ; c'est dans Paris que nous avons affaire, et non pas avec les Prussiens. »

M. Cresson dit à la page précédente :

... J'ai répondu au général Trochu : Vous pouvez être certain que si vous ordonnez la fermeture des clubs, ils seront fermés. Effectivement, ils l'ont été le lendemain. Malheureusement, l'armistice est arrivé ; on a autorisé les réunions électorales, et les clubs se sont rouverts sous cette forme.

A la page 134 on lit encore :

Un membre. — Croyez-vous qu'on aurait pu désarmer la garde nationale à un certain moment ?

M. Cresson. — Le 23 janvier, il eût été possible de désarmer les mauvais bataillons, et je l'ai proposé.

Mais quelle énergie, quelle sécurité aurait-on pu attendre de ce gouvernement du 4 Septembre, dont une partie transigeait avec les révoltés le lendemain de l'émeute du 31 octobre ? On peut lire, page 151, cette honte :

M. le président. — Avez-vous su en quoi a consisté la transaction dont on a parlé ?

M. Leblond. — C'est un accord intervenu entre quelques-uns des membres du gouvernement et les chefs de l'insurrection.

Vous trouverez ces renseignements dans le dossier.

A chaque page de l'enquête, les hommes du 4 Septembre sont peu à peu démasqués.

Il faut lire et ne pas oublier le résumé fait par M. Macé :

... C'était avant le 18 mars. Il n'y avait plus ni gouvernement ni autorité ; c'était le comble de la faiblesse, chacun cherchant à conserver sa popularité... (Page 221.)

On peut lire, à la même page, les plans détaillés de la future Commune, tels qu'on les saisissait chez les fabricants de bombes.

Une de ces notes finissait par ces lignes prophétiques :

... Une rue ne sera-t-elle pas tracée à travers les

Tuileries et le Louvre ? Le pétrole peut couler, au besoin, dans les rues de Paris.

Les gouvernants du 4 Septembre ne pouvaient donc rien ignorer de ce qui se préparait. En voilà plus qu'il n'en faut, ce me semble, pour éclairer nos lecteurs.

Ce qui frappe surtout dans les dépositions enregistrées par la commission, ce que l'histoire conclura de ce procès, c'est que la révolution du 18 mars n'était pas un commencement, mais une fin, non pas un prologue, mais un dénouement.

Tout était dès longtemps organisé, préparé, annoncé.

Ceux-là seuls ont pu se prétendre surpris qui n'avaient pas voulu voir clair. Quand l'aventure de Montmartre a chassé de Paris le gouvernement légal, il y avait longtemps que le gouvernement de l'insurrection fonctionnait avec une liberté presque absolue, et surtout que l'armée de l'insurrection se recrutait, s'armait, paradait en plein soleil.

Que les hommes du 4 Septembre essayent donc de se justifier ! Je les mets au défi de trouver une excuse. Ils sont condamnés, sans appel possible, devant le tribunal de l'opinion publique et devant le tribunal de l'histoire.

## Faits et propos du jour.

On écrit des Alpes-Maritimes :

Il est de mon devoir de vous signaler un fait des plus révoltants, qui s'est passé sous mes yeux ces jours-ci, et qui a bien sa gravité. Un individu vendant le *Phare du littoral*, journal républicain de Nice, parcourt les petites localités, disant « qu'il est envoyé pour éclairer les campagnes ; qu'avec la République nous aurons la paix ; qu'avec la monarchie, au contraire, nous aurons la guerre ; que le comte de Chambord est un conspirateur, que du reste il a été chassé de Belgique par l'indignation des habitants, et que si on avait le malheur d'escamoter la République, trente-six départements, prêts à marcher, se lèveraient pour la défendre. »

Est-il indispensable de parler allemand pour habiter l'Alsace, se demande le *Courrier du Bas-Rhin* ?

C'est une question qu'un jeune homme, distributeur de billets à la gare de Stras-

descendre la côte par un sentier qui longe ces murs, et causant entre eux d'une manière fort calme, ils auraient été soudainement interrompus par une voix lugubre, qui leur parut éloignée d'environ vingt pas ; — qu'une autre voix, semblable à la première, avait répondu sur-le-champ du fond d'une gorge, entre deux montagnes, au-delà du village, — et qu'enfin, immédiatement après, un tumulte d'autres voix humaines se serait fait entendre dans l'espace contenu entre les premières, articulant des sons glapissants et inintelligibles, et que néanmoins ledit Charles Descouleurs a distingué clairement des voix de vieillards, de jeunes hommes, de femmes ou de filles, et d'enfants, le tout mélangé du bruit très-reconnaissable d'instruments divers...

Interrogé, si ce dernier tumulte de voix humaines lui a paru éloigné de lui et de son frère, a répondu :

« — De quinze ou vingt pas.

Interrogé, si ces voix paraissaient bien élevées dans l'air, a répondu :

« — A peu près la hauteur de vingt ou trente pieds, les unes plus haut, les autres plus bas, et que certaines d'entre elles semblaient rapprochées du sol, ou même en sortir.

Interrogé, s'il n'aurait pas pris pour des voix humaines le cri de quelques bandes d'oies sauvages, de canards, de chouettes, ou le glapissement des renards, ou le hurlement des loups, a répondu :

« — Qu'il distinguait fort bien depuis son enfance les cris de toute espèce d'oiseaux ou de bêtes fauves, et qu'il n'était pas homme assez maladroit ou assez craintif pour prendre ainsi le change.

Interrogé, si un peu de vin ne leur troublait pas l'esprit, à lui et à son frère, a répondu :

« — Qu'ils étaient l'un et l'autre dans la pléni-

tude de leur bon sens ; que, loin d'avoir trop bu, ils ressentaient au contraire un besoin pressant de boire et de manger ; qu'entrés au village, ils s'étaient rendus dans la maison de son frère, et que là, buvant un coup, ils avaient été près d'une heure à s'entretenir de ce qui venait de se passer, sortant, de cinq en cinq minutes, dans la cour pour voir s'il n'entendaient plus rien.

Interrogé, si le bruit des voix retentissait bien loin, a répondu :

« — Qu'il était tel que son frère et lui avaient beaucoup de peine à se comprendre, en parlant très-haut.

Interrogé, si le bruit avait duré longtemps, a répondu :

« — Une demi-heure.

Interrogé, si lui ou son frère n'avait pas cherché à éclaircir par quelque moyen ce fait prodigieux, a répondu :

« — Que son frère avait bien eu dessein de marcher vers le lieu d'où partaient les voix ; mais que lui, Charles, l'en avait empêché (1).

Interrogé, comment tout cela s'était terminé, a répondu :

« — Que tout cela avait fini par des éclats de rires formidables, comme si trois ou quatre cents personnes se fussent mises à rire de toutes leurs forces.

Ces articles, lus et relus audit Charles Descouleurs, il a déclaré que non-seulement ils contenaient la vérité la plus exacte, mais que ce n'était qu'une partie de ce qu'il avait entendu, qu'il ne trouvait pas de termes assez forts pour s'exprimer, et que, si la déposition était défectueuse, c'était

(1) Là est le tort : deux hommes plus hardis eussent peut-être, en approchant, trouvé le mot de l'énigme. (Note du journaliste.)

bourg, a prétendu résoudre affirmativement ce matin, et cela en des termes fort peu polis. Voici le fait.

Un fabricant de la ville se rendant à Colmar par le train de 6 h. 46 m., demande un billet de place. Le distributeur en question lui fait renouveler sa demande à quatre reprises différentes, sans daigner y prêter la moindre attention, et ce n'est que quand le voyageur la réitère pour la cinquième fois qu'il se décide enfin à lever la tête et lui demande d'un ton brusque pourquoi il ne réclame pas son billet en allemand. Sur la réponse de celui-ci qu'il ne parle pas cette langue, l'employé lui dit en bon français, avec ce ton arrogant dont il ne s'est pas départi un seul instant et en lui jetant son billet sur le guichet :

« — Si vous ne parlez pas allemand, restez en France, on ne doit pas voyager en Allemagne sans savoir l'allemand ; que venez-vous faire ici ? »

On prête à l'un des membres du patriotisme clergé d'Alsace un joli mot.

C'était il y a quinze jours dans une ville du Haut-Rhin. Un pénitent vint trouver un matin le curé, et lui dit tout d'abord :

« — Je dois vous confesser que je suis Allemand.

« — Cela ne se confesse pas, répondit tranquillement le curé, ce n'est pas un péché... c'est un malheur. »

M. Gagne, qui a déjà trouvé le moyen de mettre d'accord toutes les opinions en proclamant le *Triumvir-Salvat*, de Thiers, ou de Hugo, ou du duc d'Aumale, ou de Gambetta et de Napoléon III et de Henri V, fait aujourd'hui un dernier appel à la concorde.

Pour unir les partis, pétroleurs politiques Qui lancent les boulets des batailles iniques, Pantocrates fervents, dans des pardons égaux, Soyons républicains — impériaux — royaux.

Et dire que M. Gagne ne sera pas écouté, et qu'on rira peut-être de son appel ! C'est de l'archi-mauvaise chance.

M. Bonvalet cherche en ce moment un journal de bonne volonté qui veuille bien accueillir sa prose.

Il a fait des démarches au *Rappel*, mais la tribu des Beni-Meurice-ben-Vaquerie l'a repoussé avec perte.

Il s'est retourné vers M. Moltu, qui lui a répondu que le ciel du *Radical* était trop petit pour deux étoiles de première grandeur.

Les choses en sont là, et M. Bonvalet cherche toujours...

plutôt pour n'avoir pas tout dit que pour avoir amplifié.

Sur quoi il a signé, à notre réquisition, le présent procès-verbal. »

« Aujourd'hui, 18 mai 1780, a comparu devant nous François Descouleurs, âgé de trente-huit ans, cultivateur à Ansacq, lequel, interrogé s'il aurait entendu le bruit surprenant de la nuit du 27 au 28 janvier, a répondu à chaque demande que nous lui avons faite les mêmes choses, mot pour mot, que Charles Descouleurs, son frère ; en sorte que, lui ayant donné lecture de tous les articles contenus dans la déposition dudit Charles, il a déclaré :

« Qu'il les reconnaissait pour véritables, n'ayant rien à y ajouter, sinon qu'à la fin du tumulte il s'était fait comme deux bandes très-distinctes, se répondant l'une à l'autre par des cris et des rires si multipliés et si éclatants que deux hommes auraient eu peine à s'entendre, à moins de crier à tue-tête.

Et le susdit François Descouleurs a voulu signer la déclaration de son frère en même temps que la sienne. »

« A ces deux dépositions M. le curé d'Ansacq joint celles de dix autres personnes, qui ont affirmé, non-seulement avoir entendu le bruit aérien du 27 au 28 janvier, mais encore un bruit pareil, dans la nuit du 9 au 10 mai 1780, donnant les mêmes détails et ne variant sur aucune circonstance. Toutes ont signé le procès-verbal, après lecture.

Enfin le curé termine ainsi son rapport, en l'adressant à la princesse de Conti :

« Nous, soussigné, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Lucien-d'Ansacq, diocèse de Beauvais, certifions que les dépositions ci-dessus sont authentiques et telles qu'on nous les a fournies ;

Nouveau catéchisme à l'usage des radicaux :

— Qu'est-ce que l'Enfer ? — La Monarchie.

— Qu'est-ce que le Purgatoire ? — La République.

— Qu'est-ce que le Paradis ? — La Commune.

A la correctionnelle :

— Prévenu, le plaignant vous accuse de lui avoir volé sa montre.

— Ça ne compte pas, citoyen président, c'était pendant la Commune.

Chez M<sup>me</sup> de C..., on jouait aux charades. Un de nos honorables proposa celle-ci :

Pour dire à mon entier tout le mal que j'en pense, Je ne prends jamais mon premier, Et je déplore, hélas ! que mon second, en France, Soit si nombreux pour l'appuyer !

C'est gants-bêtas ! s'écria d'une seule voix toute la société.

Les vins sont clarifiés sûrement et promptement par la *Pulvérisine d'Appert*, qui coûte 10 cent. par hectol.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Mercredi dernier, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers s'est réunie pour procéder à la réception de M<sup>r</sup> Freppel.

M. le comte de Falloux a lu l'éloge de M. le comte Théodore de Quatrebarbes, membre de la Société.

Le dimanche de la Passion, 17 mars, à 3 heures 3/4, après l'arrivée du train d'Angers, aura lieu à Bouchemaine la translation des ossements de l'ancien cimetière.

Allocution par le R. P. Poirier, prédicateur de la station de Saint-Joseph.

Quête pour l'érection d'un monument et la décoration du cimetière.

*Syndicat du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture du département d'Indre-et-Loire.*

Pour que la vérification des taxes en grande vitesse puisse être faite aussi bien que celle de la petite vitesse, il est indispensable que les destinataires réclament, comme

qu'elles sont signées dans l'original et que cette copie lui est conforme en tout point.

» Fait à Ansacq le 26 octobre 1780.

» Signé : TREUILLOT DE PTONCOURT, curé d'Ansacq. »

« Ici, monsieur le rédacteur, finit cette longue relation, à laquelle le *Journal ecclésiastique*, ou son correspondant, joint le moyen d'expliquer ces bruits d'une manière toute naturelle, dit-il, par les fermentations froides qui ont lieu dans l'air.

» J'avoue que pour moi je n'y comprends rien, et je désire que d'autres aient plus d'intelligence.

» Il emploie la comparaison de l'eau bouillante, ou plutôt de l'air qu'elle dégage, dans une marmite placée sur le feu. Mais il ne songe pas qu'il est ici question d'un air libre, et que le bruit de la marmite est tout autre que celui dont nous venons de lire la relation. Évidemment la manière dont on a essayé d'expliquer ce phénomène, dans votre dernier article, est beaucoup plus acceptable, quoi qu'il s'en faille qu'elle soit satisfaisante.

» Il y a, monsieur le rédacteur, bien des hommes de sens droit et de haute raison, qui, après avoir examiné sérieusement ce dont il s'agit, et pesé plus sérieusement encore les tentatives d'explication de la science, tournent les yeux vers le ciel et se disent tout bas que Dieu pourrait bien avoir des signes à lui pour annoncer quelque épouvantable catastrophe. Tout permet de croire qu'il avertit parfois ceux qui le craignent et l'adorent, de se tenir sur leurs gardes et de ne pas se rendre complices de la perversité de leur siècle. »

(La suite à demain.)

sil en ont le droit, le laissez-passer lettre de voiture qui doit accompagner la marchandise.

Cette pièce est faite au départ et doit être remise au destinataire au lieu de rester, comme cela arrive, aux mains de la compagnie.

Les adhérents sont invités à ne pas manquer de la réclamer, pour que le syndicat fasse rectifier les erreurs reconnues.

Le Président du syndicat,  
PAUL LESOURD.

Les récoltes en terre donnent les plus belles espérances, le plant est vivace et fourni.

On doit reconnaître que la température a été, cet hiver, ce qu'on pouvait espérer, dans l'état surtout où apparaissait la récolte de froment à l'époque habituelle des gelées. Les prairies sont admirables et annoncent le retour de la belle saison. Comme partout, les pommiers et les poiriers promettent la plus belle récolte.

En un mot, tout fait croire à une année d'abondance, dont la réalisation serait tant à désirer. (Journal de Maine-et-Loire.)

DÉPÊCHES  
ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris 15 mars.

La commission du budget demandait une réduction totale de 30 millions. M. Thiers a consenti une réduction de 40 millions en concédant une réduction de 20,000 hommes sur le contingent; conséquemment l'effectif total de l'armée sera de 440,000 hommes cette année.

Sur 440 millions nécessaires pour équilibrer le budget, 50 sont assurés. M. Thiers croit que les 90 autres ne peuvent pas être trouvés autrement que par l'impôt sur les matières premières.

Une délégation des députés de Paris demandant le remboursement prochain de 200 millions à la ville de Paris par l'État, sera reçue demain par le ministre des finances.

CONSEIL DE GUERRE. — Affaire de l'assassinat de la rue Haxo. — L'interrogatoire des accusés continue; 47 ont été entendus; les autres seront entendus aujourd'hui. Plu-

sieurs des accusés se chargent réciproquement.

Un décret, publié ce matin au Journal officiel, ordonne un dénombrement de la population française; une circulaire du ministre de l'intérieur, publiée en même temps, donne les instructions nécessaires.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Après le vote de quelques lois d'intérêt local et le dépôt par M. Vingtain d'un nouveau projet relatif à l'organisation d'un jury spécial en matière de presse, l'Assemblée a continué la discussion de l'art. 1<sup>er</sup> du projet de loi contre l'Internationale.

MM. Berthauld, Tolain et Jules Favre ont parlé contre la loi, M. Berthauld a défendu son contre-projet. MM. le comte Jaurbert, Robert de Massy et Dufaure ont défendu le projet de loi. M. le garde-des-sceaux a été très-écouté et a obtenu un véritable succès.

Le 1<sup>er</sup> art. du contre-projet Berthauld a été repoussé par 463 voix contre 80; celui du contre-projet Pressensé, par 409 voix contre 178; et le 1<sup>er</sup> art. du projet du gouvernement, amendé par la commission, a

été accepté par 493 voix contre 406. Cet art. 1<sup>er</sup> est ainsi conçu maintenant:

« Toute association internationale qui, sous quelque dénomination que ce soit, et notamment sous celle d'Association internationale des travailleurs, aura pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la patrie, de la religion ou du libre exercice des cultes, constituera, par le seul fait de son existence et de ses ramifications sur le territoire français, un attentat contre la paix publique. »

Paris, 14 mars 8 h. s.

M. Mottu vient d'être arrêté sous l'inculpation d'abus de confiance et de banqueroute frauduleuse.

Pour les articles non signés: P. GODET.

POUR EVITER  
LES CONTREFAÇONS  
DU  
CHOCOLAT-MENIER  
IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER  
le véritable nom.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MARS 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	56 70	»	»	Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	240	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	622 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	285	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 50	»	»	Credit Mobilier	815	»	»	Credit Mobilier esp., j. juillet.	518 75	»	»
5 % Emprunt	89 30	»	»	Credit foncier d'Autriche	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	965	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	435	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	452 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	214 75	»	»	Est, jouissance nov.	505	»	»	Orléans	296	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	892 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	288 75	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	Midi, jouissance juillet	610	»	»	Est	281 71	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	373 75	»	»	Nord, jouissance juillet	977 50	»	»	Nord	302 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	254 75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	882 50	»	»	Ouest	287	»	»
libéré	253 75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	515	»	»	Midi	289	»	»
Banque de France, j. juillet.	3635	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	712 50	»	»	Deux-Charentes	287 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	693 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	42 50	»	»	Vendée	270	»	»
Credit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Credit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»								

GARE DE SAUMUR  
(Service d'hiver, 6 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 12 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

HOSPICES DE SAUMUR.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le dimanche 17 mars 1872, à midi très-précis, Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur,

A L'ADJUDICATION AUX FEUX.

DE TERRES ET PRÉS

Dépendant de la ferme de GRANGE-RENAULT, appartenant aux Hospices de Saumur et situés commune de Saint-Lambert-des-Levés.

La vente se fera en six lots, sur les mises à prix suivantes:

1<sup>er</sup> LOT.

Une parcelle de pré, dans la prairie du Sechet ou du Chet, formant, avec un excédant de chemin, une contenance totale de 2 hectares 80 ares 64 centiares, dans laquelle cet excédant de chemin figure pour 15 ares 91 centiares, compris au cadastre sous les n<sup>os</sup> 84 et 750 de la section B, joignant au couchant M. Dumesnil, au nord la rue des Touches à Belair, au midi M. Dumesnil et M<sup>me</sup> veuve Guillemard.

Mise à prix. . . . . 15,304 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

Trois hectares 51 ares 46 centiares de pré, au canton de Grange-Renaud, n<sup>o</sup> 89, section B, joignant au nord M. de Perrochelle, au levant M<sup>me</sup> veuve Guillemard, au midi Louis Coisnin et au couchant le chemin de la Butte à la prairie du Sechet, sur laquelle ce lot aura son passage.

Mise à prix. . . . . 17,573 »

3<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 03 ares 17 centiares de terre labourable à prendre au sud-est de la pièce de la prairie du Sechet ou du Chet, n<sup>o</sup> 60, section B, de façon à joindre au levant le chemin de la Butte à la prairie du Sechet, au midi Louis Coisnin, au couchant le 4<sup>e</sup> lot et au nord le 6<sup>e</sup> lot.

Mise à prix. . . . . 3,817 »

4<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 22 ares 60 centiares à prendre au sud-ouest de la même pièce de terre, pour joindre au nord le 5<sup>e</sup> lot ci-dessus, au levant le 3<sup>e</sup> lot ci-dessus, au midi Louis Coisnin, au couchant le chemin de l'Oie-Rouge à Belair.

Mise à prix. . . . . 4,536 »

5<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 50 ares 65 centiares à prendre au nord-ouest de la même pièce de terre, pour joindre au nord M. de Perrochelle, au levant le 6<sup>e</sup> lot, au midi le 4<sup>e</sup> lot et au couchant le chemin de l'Oie-Rouge à Belair.

Mise à prix. . . . . 5,423 »

6<sup>e</sup> ET DERNIER LOT.

Soixante-quinze ares 10 centiares à prendre au nord-est de ladite pièce de terre, de façon à joindre au nord M. de Perrochelle, au levant le chemin de la Butte à la prairie du Sechet ou Chet, au midi le 3<sup>e</sup> lot et au couchant le 5<sup>e</sup> lot.

Mise à prix. . . . . 2,778 »

Total des mises prix. . . . . 49,431 »

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au Secrétariat des Hospices de Saumur, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (90)

NOUVEAUTÉS

MAISON GABORIT  
On demande un apprenti.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.  
S'adresser au bureau du Journal.

CLARIFICATION  
DES VINS

PULVÉRINE D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires. 3 médailles d'or à 3 expositions.

Clarification prompte et économique des liquides. — LA PULVÉRINE D'APPERT, employée avec succès depuis plus de 10 ans, remplace avantageusement les œufs. Les lies sont bonnes, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

PRIX: 4 fr. le 1/2 kilog., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (c'est 5 ou 10 centimes par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier.

Adresser les demandes à l'Usine, 75, rue de la Mare (Menilmontant), ou aux dépôts, à Angers, chez M. COMPAIN, marchand de comestibles; — M. Henri DESCAMPS, marchand de comestibles, rue Desjardins; — M. VIGNOT, négociant droguiste. (149)

VENTE  
Aux enchères,

DE LA COLLECTION DE TABLEAUX

De M. BAZIN père, propriétaire à Angers.

Les jeudi 21 et vendredi 22 mars 1872, à midi,

RUE D'ALSACE, A ANGERS, Par le ministère de M<sup>e</sup> PORCHER, commissaire-priseur en cette ville.

Au comptant, plus 5 0/0.

Parmi les tableaux qui composent cette collection, se trouve notamment un très-beau portrait de Titien authentique.

Exposition publique le mercredi 20 mars, de midi à 5 heures. (148)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE  
A L'AMIABLE,

1<sup>o</sup> BEL HOTEL, entre cour et jardin, à Saumur, place Maupassant, rue Bodin et rue du Champ-de-Foire;

2<sup>o</sup> VASTE MAISON de commerce, à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 17, occupée par MM. Loiseleur et Belanger, négociants;

3<sup>o</sup> PETITE MAISON, à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 15;

4<sup>o</sup> ET UN JARDIN de un hectare vingt-deux ares, à Saumur, place du Champ-de-Foire et rue Verte, en totalité ou par parcelles.

Voir les affiches pour le détail. S'adresser, pour traiter, à M. VÉR, rue Bodin, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, rue d'Orléans. (145)

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

PRÊTS SUR BIENS RURAUX (Capitaux à placer). Achat de bons de réquisition dus aux villes et aux particuliers. Assurances sur la vie, rentes viagères, achat de nu-proprétés. Chemins de fer et opérations de finances importantes. S'adresser à la Caisse Financière, 42, rue de Trévise (1 à 4 h.). Paris.

MAISONS

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison avec écurie, remise, cour et jardin, rue du Pavillon, 7. Une autre maison, au Pont-Fou-chard, avec beau jardin. S'adresser à M<sup>lle</sup> TESSÉ. (98)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levés, à un kilomètre de la gare, Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet. S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (433)

APPARTEMENT

A LOUER Pour la St-Jean prochaine, Rue Royale, ancienne maison Raquideau, au second étage, Composé de deux belles chambres sur la rue, cabinet, cave, grenier, cour, buanderie, etc. S'adresser à M. BARDIN-MORICET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, LA MAISON BERGE Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur, En totalité ou par portions. S'adresser à M. CHEDRAU, avoué à Saumur. (338)

A LOUER

Présentement, APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant rue de la Petite-Bilange. (144)

A VENDRE  
CINQ BARRIQUES

DE VIN ROUGE De Saint-Nicolas, 1<sup>re</sup> qualité, Clos du Pavillon.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne viennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

LES FRÈRES M. MAHON,

des hopitoux de père en fils, depuis 1806. — Teigne, dartres, démangeaisons, etc. Paris, rue du Hâvre, 7. Mardi, samedi, midi à 4 h. Tous les jours 4 à 5 h. Cons. 10 fr. Eau, pomade 1,25. — 2 fr., — 3 fr., pour soigner et conserver les cheveux; d'autres soins sont inutiles, souvent nuisibles. Guérison à forfait, par correspondance. Dépôt des préparations des Frères M. Mahon, à Angers, chez M. DELAGRAVE, pharm. Se méfier des contrefaçons. (97)